

DELIBERATION

Commission permanente du Conseil départemental du Doubs

Réunion du 23 février 2026

Date de convocation : mardi 10 février 2026

Présidence de la séance : Mme Christine BOUQUIN, Présidente

Lieu et heure : Hôtel du Département à 14h35

Sur 38 Conseillers départementaux en exercice :

Présents : **32**

Absent(s) : **0**

Votants : **38**

Procuration(s) : **6**

Excusé(s) représenté(s) :

Philippe ALPY a donné pouvoir à Géraldine TISSOT-TRULLARD

Priscilla BORGERHOFF a donné pouvoir à Jean-Luc GUYON

Claude DALLAVALLE a donné pouvoir à Marie-Christine DURAI

Marie-Laure DALPHIN a donné pouvoir à Serge RUTKOWSKI

Magali DUVERNOIS a donné pouvoir à Albert MATOCQ-GRABOT

Jeanne HENRY a donné pouvoir à Georges UBBIALI

Le quorum étant atteint lors de l'examen du rapport, la Commission permanente peut valablement délibérer conformément à l'article L3121-14-1 du code général des collectivités territoriales.

*

* *

Objet : Dynamique territoriale - Tourisme - Développement de l'offre et de l'attractivité touristique

Conventions de partenariat 2026 avec le Comité départemental du tourisme (CDT) et Espace nordique jurassien (ENJ), et inscription du GR 145 au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Vu le Code du tourisme et notamment ses articles L. 132-1 à L. 132-6 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1111-4 (relatif à la compétence partagée en matière de tourisme), L. 3211-1 (compétences du Conseil départemental) et L. 3211-2 (délégations à la Commission permanente) ;

Vu la convention-cadre de partenariat signée le 29 avril 2024 entre le Département et le Comité départemental du tourisme (CDT) pour la période 2024-2026 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 26 juin 2023 approuvant la stratégie de développement de l'offre VTT dans le Doubs et les modalités de soutien financier des projets (rapport n°305) ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 12 février 2024 approuvant la convention triennale de subventionnement à intervenir avec l'association ENJ relative au déploiement d'un programme d'actions pour le développement de l'offre VTT dans le Doubs sur la période 2024-2026 ;

Vu la délibération du 15 juillet 2021 relative aux délégations à la Commission permanente ;

Vu le rapport n° 315 présenté sous le timbre : **DGS / DDET** ;

Vu l'avis de la commission n° 3 ;

Vu l'exposé du rapporteur **Béatrix LOIZON** ;

Sur proposition de Mme la Présidente du Département, et après en avoir délibéré, la Commission permanente décide :

- de procéder à l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 250 000 € au bénéfice du Comité départemental du tourisme (CDT) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2026 ;
- d'approuver telle qu'elle figure en annexe 1 du rapport, la convention de partenariat à intervenir avec le CDT pour l'année 2026. Cette convention a pour objet de déterminer les modalités du soutien financier du Département en faveur du CDT pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2026.
- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ladite convention.
- d'attribuer une subvention d'un montant de 69 000 € en faveur de l'association Espace Nordique Jurassien (ENJ) en vue de la mise en œuvre du programme d'actions pour le développement de l'offre VTT dans le Doubs, au titre de l'année 2026 ;
- d'approuver tel qu'il figure en annexe 2, l'avenant n°2 à la convention triennale à intervenir avec l'association ENJ relative au déploiement d'un programme d'actions pour le développement de l'offre VTT dans le Doubs sur la période 2024-2026 ;
- d'autoriser Mme la Présidente du Département à signer, au nom de la Collectivité, ledit avenant ;
- d'autoriser Mme la Présidente du Département à procéder à l'inscription au Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnée (PDIPR) de l'intégralité du linéaire du GR® 145 (servant de support à la Via Francigena) sur le territoire du Doubs, sous réserve de l'obtention des délibérations des communes approuvant l'inscription des parcelles concernées et, le cas échéant, des conventions d'autorisation de passage signées avec les propriétaires privés.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

*

* *

Résultat du vote :

Pour : 38

Christine BOUQUIN, Présidente.

Ludovic FAGAUT, Florence ROGEBOSZ, Philippe ALPY, Béatrix LOIZON, Denis LEROUX, Chantal GUYEN, Jean-Luc GUYON, Patricia LIME VIEILLE, Serge RUTKOWSKI, Jacqueline CUENOT-STALDER, Olivier BILLOT, Vice-présidents.

Frédéric BARBIER, Bruno BEAUDREY, Priscilla BORGERHOFF, Marie-Paule BRAND, Damien CHARLET, Monique CHOUX, Christine COREN-GASPERONI, Claude DALLAVALLE, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Christine DURAI, Magali DUVERNOIS, Jeanne HENRY, Annick JACQUEMET, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, Valérie MAILLARD, Thierry MAIRE DU POSET, Albert MATOCQ-GRABOT, Christian METHOT, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Georges UBBIALI, Thierry VERNIER, Michel VIENET, Romuald VIVOT, Martine VOIDEY, Aly YUGO, Conseillers départementaux.

#signature#

AR Préfectoral

le 25/02/2026

Acte Exécutoire sous référence

025-222500019-20260223-lmc1DL268612H1-DE

Publication : 02/03/2026